



NOTICE

Session 2017

Recrutement sur titres sous statut étudiant	Recrutement sur titres sous statut apprenti
Centrale Supélec cursus centralien	Centrale Supélec cursus centralien
Centrale Lyon	Centrale Marseille
Centrale Lille	Centrale Nantes
Centrale Marseille	
Centrale Nantes	

Table des Matières

1. Informations générales	3
1.1 Présentation	3
1.2 Adresses et coordonnées des écoles	3 - 4
1.3 Nombre de places offertes	5
2. Inscriptions	5
2.1 Conditions d'inscription	5 - 6
2.2 Modalités d'inscription	6
2.2.1 <i>Inscription en ligne</i>	6
2.2.2 <i>Dossier d'inscription</i>	6 - 7
2.2.3 <i>Candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique</i>	7
2.3 Conditions d'admission pour la voie apprenti	7
3. Modalités de sélection et épreuves	8
3.1 Phase d'admissibilité	8
3.2 Phase d'admission	8
3.2.1 <i>Nature et modalités des épreuves</i>	8 - 9
3.2.2 <i>Centre de passage</i>	10
3.2.3 <i>Résultats</i>	10

1. Informations générales

1.1 Présentation

Le recrutement CASTIng ouvre une voie d'accès universitaire aux Ecoles Centrales en complément de la filière d'accès classique par le concours Centrale-Supélec réservée aux étudiants des classes préparatoires.

Ce recrutement s'adresse aux étudiants en fin de cursus Licence (L3) dans les pays ayant adopté le système LMD et aux étudiants en fin de cursus Bachelor dans les autres pays (Cf. §2.1). L'intégration définitive dans l'une des écoles est subordonnée à l'obtention de la Licence ou du Bachelor.

Ce processus de recrutement vise à intégrer des candidats ayant des bases scientifiques solides, une grande motivation, une bonne ouverture d'esprit, une grande capacité d'adaptation, et prêts à s'investir dans une formation exigeante.

Le processus de recrutement offre deux voies d'accès aux Ecoles Centrales :

- La voie étudiant permet d'intégrer les 5 Ecoles Centrales métropolitaines sous statut étudiant.
- La voie apprenti permet d'intégrer les Ecoles Centrales de Marseille et Nantes sous statut apprenti.

Un seul dossier d'inscription permet de candidater aux cinq Ecoles Centrales, et pour toutes les voies. Toutes les phases de la sélection des candidats sont effectuées en commun par les écoles.

L'une des cinq Ecoles Centrales est organisatrice. Elle reçoit les inscriptions et organise dans ses locaux les épreuves écrites et orales.

1.2 Adresses et coordonnées des écoles

Le recrutement est organisé en 2017 par Centrale Lille pour le Groupe des Ecoles Centrales.

Tout courrier et demande d'informations concernant ce recrutement doit être adressé à l'adresse suivante :

Centrale Lille - Recrutement CASTIng
Cité Scientifique – CS20048 – 59651 Villeneuve d'Ascq Cedex – France

Tél. +33 (0)3 20 33 54 81 Mail: casting@centralelille.fr <http://casting.centralelille.fr>

En revanche, toutes les demandes de renseignements concernant les études et la vie dans les écoles doivent être adressées directement à celles-ci :

Centrale Supélec Campus de Gif-sur-Yvette	Plateau de Moulon 3 rue Joliot Curie – 91192 GIF-SUR-YVETTE Tél. +33 1 69 85 12 12 http://www.centralesupelec.fr
Centrale Lyon	36 avenue Guy de Collongue – 69134 ECULLY Cedex Tél. +33 4 72 18 60 00 http://www.ec-lyon.fr
Centrale Lille	Cité scientifique – CS 20048 – 59651 VILLENEUVE D’ASCQ Cedex Tél. +33 3 20 33 54 81 http://ecole.centralelille.fr/
Centrale Nantes	1 rue de Noë – BP 92101 – 44321 NANTES Cedex 03 Tél. +33 2 40 37 68 85 http://www.ec-nantes.fr
Centrale Marseille	Technopôle de Château-Gombert 38 rue Frédéric Joliot Curie – 13451 Marseille Cedex 13 Tél. +33 4 91 05 45 45 http://www.centrale-marseille.fr

Nombre de places offertes

Le nombre de places offertes dans chaque école est fixé chaque année.

Pour l'année 2017, 115 places sont ouvertes au total par les Ecoles Centrales, réparties de la façon suivante :

Ecoles	Places offertes	
	Formation sous statut étudiant	Formation sous statut apprenti
Ecole Centrale de Lille	15	-
Ecole Centrale de Lyon	20	-
Ecole Centrale de Marseille	10	10
Ecole Centrale de Nantes	15	5
Centrale Supélec cursus Centralien	40	-

2. Inscriptions

2.1 Conditions d'inscription

Les licenciés ès sciences souhaitant poursuivre des études d'ingénieur bénéficient de la possibilité d'être admis en première année dans l'une des cinq Ecoles Centrales.

Les titulaires d'un diplôme étranger équivalent peuvent postuler dans les mêmes conditions.

Cet accès au groupe des Ecoles Centrales a pour objectif d'admettre des candidats ayant suivi un cursus universitaire complet, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le jury (exemple : maladie de longue durée).

Tout diplômé d'une licence mathématiques, physique, mécanique ou licences mixtes peut candidater à l'admission sur titre CASTIng (Centrale Admission Sur Titres Ingénieurs) du groupe des Ecoles Centrales. La sélection est ouverte pour les candidats en cours de validation de licence L3 ou Bachelor.

Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi N°97-1019 du 28/10/97 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (se renseigner auprès de la mairie de son domicile) puis de participer à une Journée Défense et Citoyenneté – JDC (se renseigner auprès de l'organisme chargé du service national dont ils relèvent).

Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent demander des dispositions particulières d'aménagement.

2.2 Modalités d'inscription

Les inscriptions se déroulent en trois temps : une préinscription puis inscription par voie électronique, suivie de la transmission par voie postale de pièces justificatives auprès de l'école organisatrice.

2.2.1 Préinscription en ligne

Les préinscriptions seront ouvertes du **10 janvier au 17 avril 2017 à minuit**. Les candidats pourront se connecter à l'adresse suivante :

<http://enquetes.ec-lille.fr/seve/preinscriptionaurecrutementcasting2017/questionnaire.htm?>

Chaque candidat reçoit un accusé de réception par messagerie électronique contenant un lien personnalisé d'inscription.

En cas de besoin, les candidats peuvent contacter le Service recrutement CASTing par téléphone au 03.20.33.54.81 ou par mail à l'adresse casting@centralelille.fr

2.2.2 Dossier d'inscription

Après validation de l'inscription en ligne au plus tard de **24 avril 2017**, les candidats reçoivent par messagerie électronique une confirmation d'inscription ainsi que la liste des pièces à transmettre par voie postale à l'école organisatrice.

Les candidats ont également jusqu'au **24 Avril 2017, cachet de la poste faisant foi**, pour adresser l'ensemble des pièces justificatives attendues. Les documents parvenant après cette date ne seront pas examinés. Ces documents doivent être rédigés en français ou en anglais.

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

En raison des dates de dépôt des dossiers, une copie des résultats partiels de la licence est demandée au moment de l'inscription. Les attestations de réussite aux examens devront être fournies a posteriori. Cependant, l'admission des candidats est effectuée sous réserve de réussite au diplôme requis à la session de juin.

Important : toute erreur ou omission grave entraînera l'annulation de la candidature.

Dès son inscription, chaque candidat s'engage à respecter très strictement toutes les instructions figurant dans cette notice. Toute infraction, fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements et documents fournis lors de l'inscription, soit pendant les épreuves écrites ou orales et plus généralement durant toutes les étapes de la procédure, pourra entraîner des sanctions

pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des épreuves, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées.

Droits d'inscription :

Les frais d'inscription au CASTing 2017 s'élèvent à 110€, non remboursables. Ils permettent de candidater à l'ensemble des Ecoles Centrales métropolitaines : Lille, Lyon, Marseille, Nantes et Centrale Supélec pour la voie étudiant, ainsi que pour les écoles Centrale de Marseille et Nantes pour la voie apprenti.

Les frais sont à régler par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de Centrale Lille.

Pour les candidats étrangers il est possible de payer ces frais par virement, sur demande, à l'adresse casting@centralelille.fr

Les candidats pupilles de la nation, boursiers de l'enseignement supérieur ou du gouvernement français sont exonérés des frais de candidature sur présentation de documents justificatifs.

2.2.3. Candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique

Pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves, les candidats handicapés ou atteints de maladie chronique doivent signaler leur handicap lors de l'inscription. Les candidats concernés devront imprimer eux-mêmes le document dans lequel figurent les instructions relatives à la constitution et l'envoi de leur dossier médical.

Après avis du médecin habilité, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement pour l'écrit et/ou pour l'oral. Tout dossier de dispositions particulières d'aménagement d'épreuve incomplet au **07 Avril 2017** sera rejeté.

2.3 Conditions d'admission pour la voie apprenti (Centrale Nantes et Marseille)

Les candidats ont la possibilité de postuler pour un recrutement sous statut apprenti dans les Ecoles Centrales de Marseille et Nantes.

Ceci n'exclut pas la possibilité de candidater par la voie étudiant.

Chaque candidat devra simplement interclasser l'ensemble de ses 8 vœux (étudiant et apprenti) dans son dossier.

Chaque candidat admis par la voie apprenti dans une école, postulera sur des contrats d'apprentissage en entreprise dès les résultats des épreuves d'admission prononcés. Des offres de contrats recueillies par son établissement auprès des entreprises partenaires lui seront proposées. De cette façon les contrats d'apprentissage pourront être signés avant la rentrée. Le statut d'apprenti sera alors acquis et l'intégration dans l'école définitive.

3. Modalités de sélection et épreuves

Ce processus de recrutement vise à identifier des candidats ayant des bases scientifiques solides, une grande motivation, une bonne ouverture d'esprit, une grande capacité d'adaptation et prêts à s'investir dans une formation exigeante.

L'évaluation est basée sur une première phase d'admissibilité par une analyse du dossier du candidat.

Les candidats déclarés admissibles sont convoqués à la phase d'admission comprenant trois épreuves écrites et une épreuve orale scientifiques, et un entretien.

3.1 Phase d'admissibilité

Le jury du CASTing étudie l'ensemble des dossiers et sélectionne les candidats pour la phase d'admission.

La phase d'admissibilité aura lieu les mercredi 10 et jeudi 11 mai 2017

Publication des résultats à l'issue de la tenue du jury d'admissibilité :

- Les candidats admissibles sont convoqués à la phase d'admission par courrier électronique
- Les candidats non admissibles sont informés par courrier électronique

Aucun résultat n'est communiqué par téléphone.

3.2 Phase d'admission

3.2.1 Nature et modalités des épreuves

Chaque candidat admissible sera convoqué à une série d'épreuves scientifiques (trois écrites et une orale) et un entretien pour vérifier sa capacité à s'intégrer dans les cursus des Ecoles Centrales.

- Une épreuve écrite dite « majeure » dans une discipline choisie par le candidat lors de son inscription parmi Mathématiques, Mécanique et Physique
- Deux épreuves écrites, dites « mineures », dans les disciplines autres que la « majeure »
- Une épreuve orale définie par le jury d'admissibilité dans une discipline parmi mathématiques, mécanique ou physique, choisie parmi les mineures.
- Un entretien

Les programmes des épreuves écrites et orale sont disponibles sur le site du CASTing.

La phase d'admission aura lieu du mercredi 14 au vendredi 16 juin 2017.

Les épreuves sont organisées suivant le calendrier prévisionnel ci-dessous et les précisions seront données dans les convocations :

DATE	DUREE	EPREUVE SCIENTIFIQUE
Mercredi 14 Juin 2017 Matin	2 heures	Epreuve écrite majeure (Mathématiques, Mécanique ou Physique)
Mercredi 14 Juin 2017 Matin	1 heure 1 heure	1 ^{ère} épreuve écrite mineure 2 ^{ème} épreuve écrite mineure
Mercredi 14 Juin 2017 Après-midi	30 minutes	Epreuve orale
Jeudi 15 Juin 2017 Matin	30 minutes	Epreuve orale
Jeudi 15 Juin 2017 Après-midi	30 minutes	Entretien
Vendredi 16 Juin 2017 Matin	30 minutes	Entretien

- **Epreuve scientifique écrite**

L'épreuve écrite « majeure » porte sur une discipline au choix du candidat. Il choisit ce qu'il considère comme son point fort pour s'exprimer dans le cadre de problèmes. Les épreuves écrites « mineures » porteront sur les deux autres disciplines, et seront constituées de QCM. Les programmes sont consultables en ligne.

- **Epreuve scientifique orale**

Elle est précédée d'un temps de préparation, excepté pour les mathématiques.

L'épreuve scientifique orale permet au candidat d'exprimer sa capacité à acquérir de façon autonome des connaissances ciblées dans une discipline scientifique autre que la dominante de sa licence. La discipline de l'oral est imposée par le jury d'admissibilité.

- **Entretien**

Il permet au candidat de présenter son parcours et ses objectifs personnels et professionnels, d'exprimer ses motivations pour le métier d'ingénieur, d'explicitier son choix d'école.

L'entretien sera adapté au choix des candidats s'ils demandent la voie apprentissage.

Les horaires de déroulement des épreuves écrites sont notifiés dans la convocation. Les heures de passage des oraux et de l'entretien sont affichées dans la matinée du premier jour des épreuves écrites.

3.2.2 Centre de passage

Un centre de passage unique en France : Centrale Lille.

3.2.3 Résultats

Le jury du CASTing examine l'ensemble des résultats du candidat.

Les étudiants ayant été retenus seront affectés dans les écoles en fonction des choix qu'ils auront exprimés dans leurs dossiers de candidature et de leurs résultats.

L'intégration dans une école est proposée en tenant compte :

- Du rang du candidat après les épreuves, sur la voie étudiant et/ou la voie apprenti,
- Du classement préférentiel des vœux qu'il aura exprimés,
- Du nombre de places offertes par chaque école

A NOTER : en cas de notes manquantes dans le dossier d'inscription, le candidat pourra être accepté sous réserve. Il fournira celles-ci dès que possible.

Les résultats sont communiqués par voie électronique.

Réclamations

En cas de réclamation, la décision peut être contestée soit directement par la voie contentieuse, soit en formant au préalable un recours administratif qui préserve le délai du recours contentieux.

Le recours direct contentieux doit être déposé dans les deux mois qui suivent la notification de la décision auprès du Tribunal Administratif de Lille. Le délai de deux mois est un délai franc qui court le lendemain de la date de notification.

Le recours administratif peut prendre la forme d'un recours gracieux adressé à l'auteur de la décision contestée, ou celle d'un recours hiérarchique auprès de l'autorité hiérarchique supérieure. Saisie de votre recours administratif, l'administration peut :

- Soit vous donner satisfaction dans les deux mois qui suivent le recours
- Soit rejeter la demande dans les deux mois qui suivent le recours par une décision expresse ou par une décision implicite de rejet en gardant le silence pendant plus de deux mois à la réclamation

Dans le cas d'une décision expresse ou implicite de rejet résultant du recours administratif, vous disposez de deux mois délai franc pour déposer un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.